Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025 1 Sur 1

Publié le

ID: 035-213502594-20250709-DELIB502025-DE

## COMMUNE DE SAINT-BROLADE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Yves BIGOT

Absent excusé: M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme Françoise

MOUCHEL)

Date d'envoi de la convocation : 2 juillet 2025

Absent: M. Daniel BONHOMME

Nombre de membres en exercice: 14 nombre de Présents: 12 nombre de Votants: 13

Délibération 50/2025 – 5.2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 juin 2025, dont la secrétaire de séance était Madame Francine LOUET

Monsieur Le Maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 juin 2025.

Certifiée exécutoire la délibération, Après notification ou publication le 16 juillet 2025 et transmission en Préfecture, le 16 juillet 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour. Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 9 juillet 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance Yves BIGOT

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh